

se servent de l'exécution des soldats pour promettre à M. Thiers et surtout à la France de terribles représailles. On récolte ce qu'on a semé. (Patrie.)

### REVUE DE LA PRESSE

L'Union rapporte ce qui suit : Nous avons connaissance d'une conversation tenue jeudi dernier entre S. A. R. Mgr le duc de Nemours et M. le général de division de Maud'huy.

Des paroles dignes de remarque avaient été répétées dans quelques cercles politiques.

Nous avons cru devoir attendre qu'un témoignage sérieux vint nous en affirmer l'authenticité. Un royaliste éprouvé nous ayant apporté le texte même écrit, avec l'autorisation du général, par M. le comte de Lardemelle, nous pouvons désormais les reproduire :

« Oui, pour moi la fusion est chose faite, car nous sommes décidés tous les sept à reconnaître comme Roi notre cousin le comte de Chambord, et à embrocher le pas derrière lui lorsqu'il reviendra, quelque drapeau qu'il ramène. »

Telles sont, nous assure-t-on, les paroles du prince, et il a autorisé M. de Maud'huy à les dire et à les redire.

Le Journal de Paris publie une note ainsi conçue :

Quelques personnes se sont émuës d'un article que le Journal des Débats a publié hier à l'occasion de la présence des princes d'Orléans aux messes commémoratives du 21 janvier. Nous avons lieu de croire que cet article n'émane que de la rédaction ordinaire du journal.

De son côté, le Courrier de France reproduit l'article du Journal des Débats et l'accompagne des réflexions suivantes :

Nous ne reproduisons cette note que pour ce qu'elle vaut. Lorsqu'on a eu envers les radicaux extrêmes les complaisances que leur a maintes fois depuis six mois témoignées le Journal des Débats, on perd le droit de parler au nom des princes, ou bien l'on s'expose à être discrédité auprès de ses nouveaux alliés les radicaux, comme on l'est déjà auprès des conservateurs.

Le même journal fait cette remarque à propos de l'article des Débats :

Le Journal des Débats éprouve à un tel point le besoin d'être officieux, qu'il l'est pour plusieurs partis à la fois, afin sans doute de finir par être accepté définitivement par l'un d'eux.

Le Constitutionnel combat la proposition de MM. Tolain, Brelay et autres députés tendant à faire ouvrir un crédit de 400,000 fr. aux ouvriers français qui voudraient se rendre à l'Exposition de Vienne. Cette dépense devrait, d'après le Constitutionnel, incomber aux patrons et aux ouvriers eux-mêmes, qui peuvent, comme l'a prouvé l'Internationale, faire face à des dépenses bien autrement considérables. Voici la conclusion du Constitutionnel :

Le crédit de 400,000 fr. servirait tout simplement à permettre à des ouvriers qui ne travaillent pas, qui peut-être n'ont jamais travaillé, de flâner, à leur aise, dans les rues et sur les promenades de Vienne, et de se livrer à ces complots dont le résultat final ne saurait être, sous prétexte d'affranchissements des classes laborieuses, que leur désorganisation et leur abrutissement.

La vente sur la voie publique vient d'être interdite au journal le Grelot par l'arrêté suivant :

Paris, le 25 janvier 1873.

Le général gouverneur de Paris, Sur l'avis de M. le ministre de l'intérieur et vu le journal le Grelot, numéro du 16 du courant, lequel contient une chanson intitulée : « Le bruit que fait une vessie en crevant », chanson conçue dans des termes odieux attentatoires à la morale et au respect dû aux morts ;

En vertu des pouvoirs que confère la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège.

Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. La vente sur la voie publique du journal le Grelot est interdite pendant un mois, à partir du 26 janvier.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le général gouverneur de Paris, Signé : DE LADMIRAULT.

### NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

Voici ce qu'on écrit de Péruwelz au sujet du drame, dont nous avons parlé hier :

« Un événement des plus tragiques vient de se passer en notre ville ; dans la nuit de jeudi vendredi, les cris au secours ! à l'assassin ! se firent entendre dans une rue latérale de Sondeville. Ces cris étaient poussés par madame Descendre, qui demeurait avec son fils Charles, exerçant la profession de chef mouleur, et la femme de celui-ci.

« Vers minuit, madame Descendre mère avait entendu, dit-elle, son fils crier : *Maman, on m'étouffe*, et elle était descendue immédiatement ; elle avait trouvé le malheureux rendant le dernier soupir ; une large plaie béante faite avec un instrument tranchant avait presque détaché la tête du tronc.

« La femme de l'infortuné Descendre raconta alors que son mari s'était suicidé à l'aide de son rasoir ; mais son arrestation fut ordonnée à l'arrivée du juge-de-peace, tant la probabilité d'un crime sautait aux yeux.

« On constate avec satisfaction que, grâce à la sollicitude de l'administration, au bon vouloir des administrés et au zèle du service de la voirie, une amélioration constante de la voie publique se manifeste à Tourcoing. On peut en juger par ce seul fait, pris entre beaucoup d'autres, que dans l'année qui vient de s'écouler, 148 particuliers ont fait construire 6,115 mètres de trottoirs devant leurs propriétés. »

« Par décret du 25 de ce mois, M. Houzé de l'Aulnoit, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille, a été nommé officier d'Académie.

« M. Wallon, député du Nord, vient d'être nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres par 32 voix sur 36 votants.

« M. Patoux, conseiller d'arrondissement et ex-commandant des mobiles, est mort à Aniche, où il possédait un grand établissement de verrerie. Il n'était âgé que de trente-six ans.

« Il y avait grande affluence de promeneurs hier après-midi au Boulevard de Paris et sur les routes de Tourcoing et de Lille. Beaucoup de personnes avaient tenu à profiter de l'exceptionnelle température de la journée.

« La nuit dernière, il a gelé. L'hiver se déciderait-il enfin à venir ?

« On raconte un accident qui, par bonheur, n'a pas eu les suites déplorables qu'il eût pu entraîner.

« Après une matinée active, M. X..., médecin, rentrait chez lui pour dîner, à une heure ; à une heure et demie, il se livrait aux douceurs d'une sieste qui devait être de peu de durée, car il avait, à deux heures, une visite à faire.

« M. X... est doué de cette singulière faculté de dormir juste le temps qu'il veut. Après un assoupissement d'un quart-d'heure, il s'éveilla brusquement et alla vers une table de toilette ; — un flacon d'eau de Cologne se trouvait là, le médecin en versa machinalement quelques gouttes dans ses mains, qu'il se passa ensuite sur le visage.

« Une sensation brûlante l'avertit aussitôt d'une erreur déplorable ; le flacon contenait une liqueur dans la composition de laquelle le nitrate d'argent joue

tion, des membres des conférences de St-Vincent-de Paul, etc.

Les autorités militaires ont bien voulu promettre leur concours. Des détachements de cavalerie ouvriront et fermeront la marche. L'infanterie fera la haie sur le parcours du cortège. Les deux musiques militaires se feront entendre alternativement.

Les habitants rivalisent de zèle pour les préparatifs de la décoration des rues et de l'illumination.

Le scandale financier qui vient d'éclater à Paris a d'autant plus de retentissement que les sociétés poursuivies ont eu province un grand nombre de succursales. La Société industrielle, par exemple en comptait jusqu'à trente-deux, dont une à Roubaix. Elle avait, du reste, essayé tous les moyens de reclame, et acheté dans ce but un journal qui vient de cesser de paraître, la Gazette de Paris.

La Gazette avait été créée, il y a deux ans, par M. Arsène Houssaye, qui la vendit à la Société industrielle. Celle-ci en confia la rédaction à M. Marc Fourrier, l'auteur du succès du théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui fit un journal à un sou de ce journal à 15 centimes. Or, comme il tirait à vingt mille exemplaires on voit ce qu'il coûtait chaque jour à la société.

Nous lisons dans l'Indicateur de Tourcoing :

« On constate avec satisfaction que, grâce à la sollicitude de l'administration, au bon vouloir des administrés et au zèle du service de la voirie, une amélioration constante de la voie publique se manifeste à Tourcoing. On peut en juger par ce seul fait, pris entre beaucoup d'autres, que dans l'année qui vient de s'écouler, 148 particuliers ont fait construire 6,115 mètres de trottoirs devant leurs propriétés. »

« Par décret du 25 de ce mois, M. Houzé de l'Aulnoit, bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille, a été nommé officier d'Académie.

« M. Wallon, député du Nord, vient d'être nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres par 32 voix sur 36 votants.

« M. Patoux, conseiller d'arrondissement et ex-commandant des mobiles, est mort à Aniche, où il possédait un grand établissement de verrerie. Il n'était âgé que de trente-six ans.

« Il y avait grande affluence de promeneurs hier après-midi au Boulevard de Paris et sur les routes de Tourcoing et de Lille. Beaucoup de personnes avaient tenu à profiter de l'exceptionnelle température de la journée.

« La nuit dernière, il a gelé. L'hiver se déciderait-il enfin à venir ?

« On raconte un accident qui, par bonheur, n'a pas eu les suites déplorables qu'il eût pu entraîner.

« Après une matinée active, M. X..., médecin, rentrait chez lui pour dîner, à une heure ; à une heure et demie, il se livrait aux douceurs d'une sieste qui devait être de peu de durée, car il avait, à deux heures, une visite à faire.

« M. X... est doué de cette singulière faculté de dormir juste le temps qu'il veut. Après un assoupissement d'un quart-d'heure, il s'éveilla brusquement et alla vers une table de toilette ; — un flacon d'eau de Cologne se trouvait là, le médecin en versa machinalement quelques gouttes dans ses mains, qu'il se passa ensuite sur le visage.

« Une sensation brûlante l'avertit aussitôt d'une erreur déplorable ; le flacon contenait une liqueur dans la composition de laquelle le nitrate d'argent joue

Outré de tant d'impudence, Julien Saint-Léger — c'est le nom du mari — saisit sa femme à la gorge et se préparait à lui faire un mauvais parti, quand des consommateurs se sont interposés et ont mis fin à cette scène qui aurait très-bien pu trouver son dénouement... au violon.

La Société de Musique de Chambre, fondée à Lille, dirigée par M. Paul Martin, entre dans sa neuvième année avec de nouveaux éléments de succès. M. Camille Saint-Saëns, pianiste, vient se joindre à MM. Paul Martin, Louis Dejanoy, Jules Herman et Henri Paysan, pour l'interprétation des œuvres des maîtres classiques et modernes.

Les trois séances auront lieu les samedis 2, 15 et 22 mars, dans la grande salle de l'Académie de musique.

Abonnement pour les trois séances, 12 fr. Chaque billet en dehors de l'abonnement, 6 fr.

On écrit de Denain à l'Impartial :

Aujourd'hui 22 janvier, vers onze heures du matin, un affreux accident a eu lieu chez M. Henri Macarez, fabricant de sucre.

La nommée Taon, de la Belle-Vue, âgée de 16 ans, travaillant à une batteuse mue par la vapeur, a eu les deux jambes et un bras broyés par un engrenage.

On suppose que cette pauvre enfant fut prise et entraînée par sa robe.

### AVIS

CERCLES. — Les gérants, secrétaires ou trésoriers des cercles, sociétés et lieux de réunions passibles de la taxe, doivent, sous peine de payer double taxe, faire chaque année, avant le 31 janvier, à la mairie des communes dans lesquelles se trouvent situés lesdits établissements, une déclaration indiquant le nombre des abonnés, membres ou associés ayant fait partie du Cercle de la société ou de la réunion pendant l'année précédente, ainsi que le montant correspondant de leurs cotisations.

BILLARDS. — Les possesseurs de billards publics ou privés doivent, sous peine de payer double taxe, en faire la déclaration avant le 31 janvier, à la mairie de la commune où se trouvent ces billards.

Les déclarations faites antérieurement produisent leur effet jusqu'à déclaration contraire.

Lorsqu'un contribuable cesse de posséder les billards ayant donné lieu à imposition, ou qu'il en effectue la translation dans une autre commune, la déclaration tendant à la réduction ou à la diminution de la taxe doit être faite, à peine de nullité, avant le 31 janvier.

Mairie de Roubaix, le 24 janvier 1873. DELEPORTE-BAYART, adjoint.

### Société d'Alsace-Lorraine.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

On demande :  
1<sup>o</sup> Un bon encolleur pour mérinos ;  
2<sup>o</sup> Un bon contre-maître de filature de laine peignée, pour l'Espagne ;  
3<sup>o</sup> Un bon mécanicien pour banc à broches, qui a travaillé chez M. Schlumberger ou Koechlin ;  
4<sup>o</sup> Un bon mécanicien pour travailler au montage des renvideurs, qui a travaillé chez Schlumberger ou Grüen, à Gueebwiller, ou chez Koechlin et C<sup>o</sup>, à Mulhouse, ou encore chez Shehlin, à Bitschwiller ;  
5<sup>o</sup> Un jeune homme mécanicien, qui a travaillé aux métiers renvideurs ;  
6<sup>o</sup> Des ouvriers tisserands ;  
7<sup>o</sup> 6 bons menuisiers.  
K. C. demande la direction d'une filature de coton.

### NAISSANCES

24 janvier. — Pierre Pollot, 68 ans, tisserand, rue Vaucanson. — Eugénie Debooschère, 84 ans, journalière, aux Pâtes-Sœurs. — Agathe Wallez, 66 ans, ménagère, rue du Quai. — Jean Leroy, 68 ans, serrurier, hôpital.

### Cours public de chimie

Lundi 27 janvier, à huit heures du soir

Air atmosphérique : son analyse ; sa composition constante ; ses propriétés ; rôle de l'oxygène de l'air dans la combustion ; son rôle dans la respiration ; aérage des appartements, salles d'étude, dortoirs, hôpitaux, ateliers, mines, etc., son rôle dans la teinture ; rôle de l'azote ; rôle de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique de l'air dans le blanchiment et l'impression des tissus.

### Cours public de physique.

Mercredi 29 janvier, à huit heures du soir.

Applications diverses relatives à la conductibilité des corps pour la chaleur ; Introduction à l'étude de la machine à vapeur ; Etude préliminaire des pompes : pompes aspirante, foulante, aspirante et foulante, aspirante et élévatrice ; comparaison des effets obtenus et des effets à employer.

### AVIS

La Compagnie du Chemin de Fer de Lille à Valenciennes et ses extensions, informe les porteurs d'obligations de l'émission 1872, qu'ils peuvent effectuer le 3<sup>o</sup> versement de fr. 50, exigible le 1<sup>er</sup> Février 1873, à partir du 15 Janvier 1873, sous déduction de fr. 2,50, représentant les intérêts sur fr. 62,50 versé précédemment.

Sur la demande d'un certain nombre de souscripteurs, la Compagnie consent à proroger jusqu'à nouvel avis la faculté de libérer par anticipation qui avait été précédemment accordée.

Les versements seront reçus dans les bureaux du Comptoir d'Escompte de Paris, à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes, 37. 3376

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille BATAILLE-DERONNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS-JOSEPH BATAILLE, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1873, à l'âge de 40 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au funérailles qui auront lieu le jeudi 30 courant, à dix heures du matin, à Escanaffes (Belgique), où son corps sera inhumé.

### Faits Divers

— INONDATIONS. — La Loire est en décroissance. La Maine est stationnaire à Angers, marquant 5 mètres au pont du Centre.

— La nouvelle crue de l'Oise semble prendre des proportions inquiétantes.

— La Saône a augmenté de 10 centimètres depuis hier. Le Doubs n'est pas gros.

— Le Clain continue à monter. Il marque ce matin, à l'échelle du Pont-Neuf, 3 mètres 22 centimètres, ce qui accuse une crue de 1 mètre 22 centimètres.

— Au moment de mettre sous presse, dit le Courrier de Dax, on nous informe que l'administration des ponts et chaussées a fait afficher l'avis suivant :

« Dax, 22 janvier 1873, midi. — Les dépêches arrivées à l'instant du Haut-Adour font présager une inondation extraordinaire à Dax. »

— La Patrie dit que l'on parle beaucoup dans le monde militaire d'une circulaire du ministre qui recommanderait de ne plus tenir cachées aux officiers les notes du registre personnel ainsi que celles insérées dans les livrets d'inspection générale.

— Le National raconte que pendant les expériences d'artillerie qui ont eu lieu hier à Calais, devant le général de Cissey, on a